ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de VAL DE REUIL** (Département de l'Eure).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section BX 01, BX 02, BX 03, BX 04, BX 05, BX 06, BX 07, BX 08, BX 09, BX 10, BX 11, BX 12, BX 13, BX 14, BX 15, BX 16, BX 17, BX 18, BX 19 et BX 43 pour une contenance totale de 16 644 m² sises Les Noés de Lery sur la commune de VAL DE REUIL.
POS/PLU :	Zone Uvr au PLUi (prescrit le 17/12/2015 et approuvé le 28/11/2019) : la zone U correspond aux secteurs urbains à dominante d'habitat et à caractère mixte (commerces, services, équipements). La zone UVr est spécifique à la ville nouvelle de Val-de-Reuil.
PROJET :	Acquisition de l'ancien collège Mendès France dans le cadre d'une intervention Travaux. Le Département s'est rapproché de l'EPF de Normandie pour que ce collège soit désamianté puis démoli et rendu ensuite à son propriétaire, la commune de Val-de-Reuil.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**24 mars 2022 – Avis favorable**
PROPRIÉTAIRE :	Ville de Val de Reuil
ÉVALUATION DOMANIALE :	Rachat à l'euro symbolique
IMPUTATION :	**Compte n°924 687 – OPE2022016 – 27 – VAL DE REUIL « Ancien collège Mendès France »** **Enveloppe projet : 6 050 €**

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,
Fait le 04/04/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal
Signé et certifié par yousign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT

07 AVR. 2022